

Treizième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

16 décembre 2019
Français
Original : anglais

Genève, 11 novembre 2019
Point 13 de l'ordre du jour provisoire
Adoption des coûts estimatifs pour 2020

**Coûts estimatifs révisés
Réunion d'experts des Hautes Parties contractantes
au Protocole V, en 2020**

Note du Secrétariat

1. La treizième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, tenue à Genève le 11 novembre 2019, a décidé de convoquer pour 2020 une Réunion d'experts d'une durée maximale d'une journée et demie, à une date restant à déterminer par la Réunion de 2019 des Hautes Parties contractantes à la Convention devant se tenir du 13 au 15 novembre 2019.
2. Le présent document, qui est soumis en application de la décision susmentionnée des Hautes Parties contractantes au Protocole V et de la décision ultérieure de la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention de 2019 de convoquer une réunion d'une journée (CCW/MSP/2019/9, par. 39 a)), indique les coûts estimatifs de la réunion, qui s'élèvent à 20 800 dollars des États-Unis. Le budget biennal pour 2020 et 2021 s'élève à 41 600 dollars (20 800 x 2).
3. Il convient de noter que les montants estimatifs ont été établis compte tenu de l'expérience passée et du volume de travail prévu. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture de la réunion et l'achèvement des travaux correspondants, lorsque toutes les dépenses s'y rapportant auront été comptabilisées. Les éventuels ajustements des contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors calculés en conséquence.
4. Il est rappelé que, conformément aux dispositions financières adoptées en 2017, les contributions mises en recouvrement pour financer les coûts liés à la préparation et à la tenue des réunions sont calculées en fonction du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, ajusté pour tenir compte de la différence entre, d'une part, le nombre d'États Membres de l'Organisation et, d'autre part, le nombre d'États autres que les Hautes Parties contractantes qui participent à la réunion auquel s'ajoute celui des Hautes Parties contractantes. Les États qui ne sont pas des Hautes Parties contractantes, mais qui acceptent l'invitation à prendre part aux dites conférences et réunions, participent aux coûts à hauteur du taux établi à leur égard par le barème des quotes-parts de l'ONU.
5. Des avis de recouvrement seront établis sur la base du montant total des coûts estimatifs et de la formule de partage des coûts énoncés ci-dessus, sous réserve que les

* Nouveau tirage pour raisons techniques (26 décembre 2019).



États parties approuvent ces coûts et cette formule. Comme les activités considérées ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, il incombe aux Hautes Parties contractantes de payer leur part du montant estimatif dès réception des avis de recouvrement.

Réunion d'experts des Hautes Parties contractantes au Protocole V annexé à la Convention sur certaines armes classiques

Genève, 17 juin 2020 (une journée)

(En dollars des États-Unis)

<i>Services de conférence</i>	<i>Service des séances</i>	<i>Documentation à établir avant la session</i>	<i>Documentation à établir au cours de la session</i>	<i>Comptes rendus analytiques</i>	<i>Documentation à établir après la session</i>	<i>Services d'appui</i>	<i>Divers</i>	<i>Total</i>
Interprétation et service des séances	18 800							18 800
Traduction de la documentation								–
Services d'appui ¹						800		800
Divers ²							1 200	1 200
Total	18 800					800	1 200	20 800
A. Coût total des services de conférence (dont 13 % de dépenses d'appui au programme)								20 800
B. Coûts autres que ceux des services de conférence								
Total général (arrondi) A+B								20 800

¹ Technicien(ne) du son/enregistrement (2 x 1 jour) : 800 dollars.

² Location d'un ordinateur et d'une imprimante : 100 dollars ; assistance spécialisée pour les services de comptabilité et la gestion des ressources financières : 1 100 dollars.